

Groupe de coopération SRI

Le groupe de coopération en matière de réseaux et de systèmes d'information a été créé par la directive SRI pour assurer la coopération et l'échange d'informations entre les États membres.



À propos du groupe de coopération SRI

La mission globale du Groupe est d'atteindre un niveau de sécurité commun élevé pour les réseaux et les systèmes d'information dans l'Union européenne. Elle soutient et facilite la coopération stratégique et l'échange d'informations entre les États membres de l'UE. Les tâches du groupe de coopération SRI sont explicitement décrites à l'article 11 de la directive SRI.

Le groupe de coopération SRI fonctionne conformément à la décision d'exécution de la Commission européenne du 1er février 2017 et suit son propre règlement intérieur (.pdf). La Commission européenne assure le secrétariat du groupe. Le groupe de coopération se réunit régulièrement. La Commission européenne publie l'ordre du jour de toutes les réunions de coopération SRI.

Sur le plan opérationnel, le groupe de coopération SRI est soutenu par les travaux du réseau d'équipes d'intervention en cas d'incidents de sécurité informatique (CSIRT), dédiés au partage d'informations sur les risques et les menaces en cours, et à la coopération sur des incidents de cybersécurité spécifiques. Le réseau des CSIRT a été créé en vertu de l'article 12 de la directive SRI, qui définit également son rôle. Le groupe de coopération SRI fournit des orientations stratégiques pour les activités du réseau des CSIRT.

Le groupe de coopération SRI travaille également en étroite collaboration avec le Réseau européen de

coopération sur les élections pour contrer les menaces qui pèsent sur les processus électoraux dans le cadre d'un nouveau mécanisme opérationnel conjoint mis en place dans le cadre du plan d'action pour la démocratie européenne.

Membres

Le groupe de coopération SRI est composé de représentants des États membres de l'UE, de la Commission européenne et de l'Agence de l'UE pour la cybersécurité (ENISA). La présidence est assurée par l'État membre assurant la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE).

Chaque État membre de l'UE a désigné un point de contact unique (.pdf) sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information chargés d'assurer la coopération transfrontalière avec les autres États membres et avec le groupe de coopération.

Publications

Parmi les principaux résultats du groupe de coopération SRI, il existe des lignes directrices non contraignantes à l'intention des États membres de l'UE afin de permettre une mise en œuvre efficace et cohérente de la directive SRI dans l'ensemble de l'UE et de traiter des questions plus larges en matière de cybersécurité.

Depuis sa création, le Groupe a publié les documents suivants:

- Ligne directrice technique: Mesures de sécurité pour les registres de noms de domaine de haut niveau (.pdf)
- Document de référence sur les mesures de sécurité pour les opérateurs de services essentiels (.pdf)
- Document de référence sur la notification d'incident pour les opérateurs de services essentiels (circonstances de notification) (.pdf)
- Compendium sur la cybersécurité des technologies électorales (.pdf)
- Taxonomie des incidents de cybersécurité (.pdf)
- Lignes directrices sur la notification des incidents des opérateurs de services essentiels (formats et procédures) (.pdf)
- Lignes directrices sur la notification des incidents des fournisseurs de services numériques (formats et procédures) (.pdf)
- Document de référence sur l'identification des opérateurs de services essentiels (modalités du processus de consultation en cas d'impact transfrontalier) (.pdf)

- Lignes directrices à l'intention des États membres sur l'échange volontaire d'informations sur les dépendances transfrontalières (.pdf)
- Mise en œuvre sectorielle de la directive SRI dans le secteur de l'énergie (.pdf)
- Rapport annuel sur les incidents de la directive SRI 2019 (.pdf)
- Synergies dans la déclaration des incidents de cybersécurité (.pdf)

Le groupe a également publié des documents relatifs à la cybersécurité des réseaux 5G:

- une évaluation des risques des réseaux 5G (.pdf),
- une boîte à outils de mesures d'atténuation des risques (.pdf) pour les réseaux 5G
- un rapport sur les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des mesures issues de la boîte à outils (.pdf).
- un rapport sur la cybersécurité d'Open RAN

Révision de la directive SRI: Questions et réponses

Dernières nouvelles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 15 septembre 2022

De nouvelles règles de l'UE en matière de cybersécurité pour des produits matériels et logiciels plus sécurisés

La Commission a présenté aujourd'hui une proposition de nouvel acte législatif sur la cyber-résilience visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre les produits dont les caractéristiques de sécurité ne sont pas

suffisantes.

DIGIBYTE | 20 juin 2022

Équipe d'Europe — lauréats du 1^e défi international en matière de cybersécurité

L'ENISA, l'agence de l'UE pour la cybersécurité, a organisé pour la première fois un défi international en matière de cybersécurité (CCI) pour les jeunes acteurs du cyberspace.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 08 juin 2022

Mme Vestager, vice-présidente exécutive, et M. Schinas, vice-président, lors du Forum international sur la cybersécurité à Lille

Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, et Margaritis Schinas, vice-présidente chargée de l'union de la sécurité, participent au Forum international sur la cybersécurité qui se tiendra à Lille, en France, jusqu'à demain 9 juin.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 16 mai 2022

Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis: renforcer notre partenariat renouvelé en période de turbulences

L'UE et les États-Unis ont réaffirmé aujourd'hui leur étroite coopération pour relever les défis mondiaux en matière de commerce et de technologie, conformément à leur attachement commun à la démocratie, à la liberté et aux droits de l'homme.

[Parcourir Cybersécurité](#)

Contenu associé

Vue d'ensemble

Directive SRI

La directive SRI est le premier texte législatif à l'échelle de l'UE en matière de cybersécurité. Il prévoit des mesures juridiques visant à renforcer le niveau global de cybersécurité dans l'UE.

À lire également

État d'avancement de la transposition de la directive SRI

La Commission, en collaboration avec l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, travaille en étroite collaboration avec les États membres pour assurer la transposition de la directive SRI dans la législation nationale.

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/nis-cooperation-group>